



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Nice, le 14 novembre 2016

**Rectorat**

**Pôle des Ressources Humaines**

**Service de la Gestion des Affectations  
des Personnels Enseignants**

Chef de Service  
Chantal BLAZY  
Téléphone :  
04 92 15 47 48  
Fax  
04 93 53 70 68  
Mél :  
[chantal.blazy@ac-nice.fr](mailto:chantal.blazy@ac-nice.fr)

Affaire suivie par :  
Chantal BLAZY

53 avenue Cap de Croix  
06181 NICE CEDEX 2

Le Recteur de l'Académie de Nice,  
Chancelier des Universités,

à

Pour attribution :

Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'établissement  
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO

Pour information :

Messieurs les Directeurs Académiques des  
Services Départementaux de l'Education Nationale  
des Alpes-Maritimes et du Var  
Madame le Président de l'Université de Nice –  
Sophia Antipolis  
Monsieur le Président de l'Université du Sud  
Toulon Var  
Madame le Directeur de l'ESPE  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
d'Académie-Inspecteurs Pédagogiques Régionaux  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Education Nationale  
Madame le Chef du Service Académique  
d'Information et d'Orientation  
Monsieur le Délégué Académique à la Formation  
Professionnelle, Initiale et Continue  
Madame la Déléguée Académique aux Relations  
Internationales et à la Coopération

**Objet :** Phase inter académique du mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du second degré et des personnels d'éducation et d'orientation pour la rentrée scolaire 2017.

**Réf. :** Note de service n° 2016-167 du 09 novembre 2016.  
B.O. spécial n° 6 du 10 novembre 2016.

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les dispositions de la note de service n° 2016-167 du 9 novembre 2016 du B.O. spécial n° 6 du 10 novembre 2016 qui définit les différentes modalités de mise en œuvre du mouvement national à gestion déconcentrée pour la rentrée 2017.

Cette note de service traduit, de nouveau, une volonté forte de conduire une politique de gestion des ressources humaines qualitative qui prend en compte la situation personnelle et professionnelle des candidats à la mutation.

Elle traduit également la volonté de faciliter la démarche des agents dans le processus de mobilité. Cet axe implique la mise en place de services d'aide et de conseil personnalisés.



2 / 2

Ainsi, lors de la phase inter académique, les candidats à la mutation ont accès au service ministériel « **INFO MOBILITE** » permettant aux participants d'obtenir une aide individualisée dès la conception de leur projet de mobilité en contactant le numéro suivant :

**0 800 970 018**

Ce service sera accessible à compter du 14 novembre 2016 jusqu'au 6 décembre 2016. En outre, les participants aux opérations du mouvement pourront prendre contact avec les services du Rectorat dont les coordonnées figurent en **annexe 1** de la présente circulaire.

Pour la phase inter académique, la saisie des demandes de première affectation, de réintégration et de mutation **débutera le 17 novembre 2016, à 12 heures et se terminera le 6 décembre 2016 à 12 heures** (heures métropolitaines).

L'ensemble des informations relatives au mouvement des enseignants, sont disponibles :

- sur le site du ministère à l'adresse : [www.education.gouv.fr/iprof-siam](http://www.education.gouv.fr/iprof-siam)
- sur le site de l'académie de Nice : [www.ac-nice.fr](http://www.ac-nice.fr) (rubrique « **personnels** » puis « **enseignants, personnels d'éducation et d'orientation** »).

Il convient de noter que l'usage du barème permet uniquement de préparer les opérations du mouvement (classement des demandes, élaboration des projets d'affectation) et présente, de ce fait, un caractère simplement indicatif.

Je vous prie de bien vouloir informer de ces dispositions les personnels de votre établissement ou service et leur faciliter la consultation au bulletin officiel consacré à ce dossier.